

**ANNEXE A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 27 MAI 2009**

**TARIFS SERVICES MUNICIPAUX**

**CINEMA**

- plein tarif : 4,91 €
- tarif réduit : 4,21 €
- tarif préférentiel : 3,36 €
- tarif jeune : 2,01 €

**SPECTACLES**

- plein tarif :
  - . catégorie 1 : 8,42 €
  - . catégorie 2 : 4,91 €
- tarif réduit –étudiants, chômeurs, moins de 18 ans- :
  - . catégorie 1 : 4,21 €
  - . catégorie 2 : 3,36 €

**PISCINE**

- scolaires extérieurs : 22,10 € la séance

## CENTRE DE LOISIRS

	Domiciliés dans la commune	Non domiciliés dans la commune
<b><u>Bénéficiaires bons C.A.F.</u></b>		
Journée avec repas	2,76 €	6,72 €
Journée sans repas	1,45 € (tarif inchangé)	3,41 €
Semaine	13,74 €	32,60 €
Séjour ski	51,15 €	198,60 €
Semaine exceptionnelle à l'extérieur	27,08 €	98,29 €
<b><u>Autres</u></b>		
Journée avec repas	5,42 €	13,74 €
Journée sans repas	2,76 €	6,72 €
Semaine	27,08 €	66,20 €
Séjour ski	84,25 €	230,69 €
Semaine exceptionnelle à l'extérieur	49,65 €	168,00 €
Demi-journée	1,45 € (tarif inchangé)	3,36 €

## GARDERIE

- garderie du matin :
  - . 8,43 € par enfant et par mois -enfants domiciliés dans la commune-
  - . 16,25 € par enfant et par mois –enfants domiciliés dans une commune voisine-
- garderie du soir :
  - . 8,43 € par enfant et par mois –enfants domiciliés dans la commune-
  - . 16,25 € par enfant et par mois –enfants domiciliés dans une commune voisine-

## PISCINE

- abonnement adulte : 12,54 €
- abonnement enfant : 9,43 €
- entrée adulte : 1,50 € (tarif inchangé)
- entrée enfant : 1,07 € (tarif inchangé)
- entrée visiteur : 1,07 € (tarif inchangé)

## RESTAURANT SCOLAIRE

- repas enfant : 2,76 €
- repas adulte : 4,71 €
- repas personnel Education Nationale –titulaire d'une autorisation d'accès avec réduction délivrée par l'Inspection d'Académie- : 3,71 €

## ECOLE DE MUSIQUE

### COLLECTIF

Pour habitants de la commune :

. adultes : 107,32 €

. enfants : 88,26 €

Non domiciliés dans la commune :

. adultes : 158,47 €

. enfants : 128,38 €

### INSTRUMENT

Pour habitants de la commune :

. adultes : 250,75 €

. enfants : 215,65 €

Non domiciliés dans la commune :

. adultes : 405,21 €

. enfants : 331 €

La détermination de la participation des familles est calculée en fonction du quotient familial selon le barème ci-après :

- QF inférieur à 3 144 € : participation égale à 20% du tarif
- QF compris entre 3 145 et 5 640 € : participation égale à 40 % du tarif
- QF compris entre 5 641 et 6 802 € : participation égale à 60 % du tarif
- QF compris entre 6 803 et 9 719 € : participation égale à 75 % du tarif
- QF compris entre 9 720 et 11 662 € : participation égale à 90 % du tarif
- QF supérieur à 11 662 € : participation égale à 100 % du tarif